

Nombre de membres élus au Bureau :	Membres en fonction :	Membres présents :	Absent(s) excusé(s) :	Absent(s) :	Pouvoir(s) :
55	54	37	15	2	3

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour : 40  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 20 mars 2023,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-33.2 :

**Objet : Site de Blida à Metz - Cession d'une emprise foncière au profit du SDIS pour l'implantation d'un centre d'intervention de proximité..**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
 VU la délibération du Bureau du 18 septembre 2017 approuvant une augmentation de capital de la SAEML, y souscrivant à hauteur de 500 000 €, approuvant une première modification de l'objet social et la dénomination sociale de la SAEML,  
 VU la délibération du Bureau du 28 janvier 2019 approuvant la nouvelle et provisoire répartition des sièges et le principe d'un apport, par Metz Métropole, au capital de la SAEML, des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA dans l'attente des estimations de valeur de ces bâtiments,  
 VU les évaluations de la Division Domaine de la DGFIP en date des 28 février, 28 mars et 27 juin 2018,  
 VU la délibération du Bureau du 19 mars 2018 approuvant le principe d'un apport en nature, par Metz Métropole, au capital de la SAEML Metz Techno'pôles, des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA,  
 VU la délibération du Bureau du 28 janvier 2019 prenant acte de la nécessité pour la SAEML Metz Techno'pôles de procéder à une augmentation de capital social, et approuvant le montant de l'apport en nature à la SAEML Metz Techno'pôles, évalué par la Division domaine de la DGFIP à 7 300 000 € et constitué par les ensembles immobiliers suivants :

- CESCO : cadastré section CN n° 198, d'une superficie de 4 209 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 000 000 €,
- Maison de l'Entreprise : cadastrée section BC n° 113, d'une superficie de 10 780 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 300 000 €,
- Site de BLIIDA : cadastré section 11 n° 97, d'une superficie de 31 530 m<sup>2</sup>, pour un montant de 3 000 000 €,

VU la convention de mise à disposition des biens immeubles au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle signée entre le SDIS et le District de l'Agglomération Messine le 12 janvier 2001,

VU l'avis rendu le 19 juillet 2022 par la Division domaine de la DGFIP,  
VU l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU le Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'implanter une unité de proximité du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur le territoire de Metz Métropole,  
CONSIDERANT l'intérêt général de ce projet comme garantissant la sécurité des administrés et répondant à un besoin de l'ensemble des communes membres pour la lutte contre l'incendie,  
CONSIDERANT que le tènement immobilier cédé au SDIS est destiné à l'exercice de ses compétences et que ledit tènement relèvera de son domaine public,

DECIDE, par suite de son acquisition auprès de la SAEML Metz Techno'Pôles, de céder au profit du SDIS 57 l'emprise foncière cadastrée provisoirement section 11 n° a/20 à distraire de la parcelle cadastrée section 11 n° 97/20, sise avenue de Blida à Metz, et représentant une superficie avant arpentage d'environ 3 814 m<sup>2</sup>, à titre gratuit, eu égard au projet d'intérêt général à laquelle cette cession concourt,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout acte s'y rapportant, le SDIS 57 prenant à sa charge les frais d'acte notariés.

Metz, le 21 mars 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Avenue de Blida à Metz : Emprise acquise auprès de la SAEML et cédée au SDIS



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20230320-2023-03-DB33-2-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-03-DB33-2  
**Date de décision :** lundi 20 mars 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Site de Blida à Metz - Cession d'une emprise foncière au profit du SDIS pour l'implantation d'un centre d'intervention de proximité  
**Classification :** 3.2 - Alienations  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 23/03/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20230320-2023-03-DB33-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-33-2.pdf

#### Historique :

23/03/23 15:30	En cours de création	
23/03/23 15:31	En préparation	Catherine DELLES
23/03/23 16:13	Reçu	Catherine DELLES
23/03/23 16:13	En cours de transmission	
23/03/23 16:14	Transmis en Préfecture	
23/03/23 16:19	Accusé de réception reçu	